



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Compte rendu de la Commission de Suivi de Site Site de TOTALGAZ de GIMOUILLE

27 juin 2014 – 10h00 en Préfecture de NEVERS

Présents:

M. Jean-Michel VIDUS, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre
M. Adrian POINTON, adjoint au chef du SIDPC, Préfecture de la Nièvre
Mme Gaëlle DUNAJSKI, responsable du bureau Guichet unique ICPE et du pôle Enquêtes publiques, Préfecture de la Nièvre
Mme Martine TORRES, adjointe au chef de bureau, Guichet unique ICPE, Préfecture de la Nièvre
M. Valentin GOMES, stagiaire, Préfecture de la Nièvre
M. Dominique VANDERSPEETEN, chef de la cellule risques industriels de la DREAL Bourgogne, Dijon
Mme Céline FASULO, SPR/GRAI, DREAL Bourgogne, Dijon
M Samuel GUILLOU, chef du service Sécurité et prévention des risques, DDT de la Nièvre
M. Mathieu BOTTERO, DDT de la Nièvre
Mme Sylvie FABRE, chargée d'études Risques, SSSPR/CPR, DDT de la Nièvre
Capitaine Julien TIRLO, SDIS de la Nièvre
M. Bernard ROY, adjoint au maire de Challuy
M. Philippe GRANGE, adjoint au maire de Gimouille
M. Alain BOURCIER, maire de Gimouille, vice-président de l'Agglomération de Nevers (ADN)
M. Vincent LÉBOUARD, directeur adjoint Infrastructures, Conseil Général de la Nièvre
Mme Danièle AUCLIN, association DECAVIPEC
M. Maurice LANNOY, direction régionale, RFF Bourgogne Franche Comté
Mme Mireille BRALET, gestionnaire de domaine, Voies Navigables de France
M. Edmond DARCIS, SNCF EIC Auvergne Nivernais Clermont Ferrand
Mme Élodie ROPPE, conseillère environnement et développement durable, CCI de la Nièvre
M. Pierre Jacques CHOIGNON, médecin allergologue, personne qualifiée
M. Michel TOURNAIRE, ingénieur chimiste, personne qualifiée
M. Fabrice GABEL, chef de dépôt Totalgaz, Gimouille
M. Jean-Michel BAELEN, chef de service Sécurité Qualité Opérationnelle, Totalgaz siège
M. Frédéric MARTIN, Totalgaz
M. Jean-Claude LEININGER, directeur délégué, Totalgaz
Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

1/ Ouverture par le président

M. VIDUS présente l'ordre du jour et propose de passer à l'approbation du compte rendu de la dernière réunion, compte rendu approuvé à l'unanimité. Il passe la parole à Mme DUNAJSKI pour un point sur la Commission de suivi de site.

2/ Commission de Suivi de Site : désignation du bureau

Mme DUNAJSKI rappelle que les CSS succèdent aux CLIC et qu'aujourd'hui un bureau doit être désigné, bureau qui sera chargé de rédiger les ordres du jour. Sont désignés :

- Collège Administrations de l'État : DREAL
- Collège Associations : Mme AUCLIN, DECAVIPEC
- Collège Collectivités territoriales : M. BOURCIER
- Collège Exploitant : M. MARTIN
- Collège Représentants des salariés : M. GABEL

Un arrêté préfectoral actant la création de la CSS sera prochainement pris et transmis aux membres.

3/ Présentation du rapport d'activité 2013 de l'exploitant

M. BAELEN présente ce point.

Le bilan présenté se base sur la revue de direction du 3 décembre 2013. Pour rappel, le site de Gimouille constitue un maillon de la chaîne d'approvisionnement en Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL : propane commercial) des clients de la zone.

L'approvisionnement du site est assuré par camions gros porteurs. Le GPL est transporté puis stocké à l'état liquide sous faible pression dans une sphère de propane. Il est ensuite réexpédié par camions citernes petits porteurs pour l'activité « VRAC ». En 2013, de GPL ont transité par l'établissement de Gimouille. L'activité est en légère baisse.

3.1/ Organisation et formation

Chaque salarié fait l'objet d'un plan de formation spécifique lié à son poste et aux besoins en formation identifiés et discutés avec sa hiérarchie à l'occasion de l'entretien individuel annuel. Le tableau ci-après répertorie l'ensemble des formations suivies en 2013 par les salariés du site :

--	--	--

Formation	Objectif	GIM
Lois et règlements (Initial ou recyclage)	Connaître la réglementation applicable à l'activité GPL/Connaître les nouveaux textes	2
Sécurité Incendie	S'entraîner sur un scénario POI	2
Habilitation électrique (Initial ou recyclage)	Connaître/se rappeler les principes pour intervenir sur des installations électriques	2

3.2/ Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

En termes d'analyse des risques, l'étude des dangers n'a pas été révisée en 2013. La réunion de la Commission de Suivi de Site s'est tenue le 8/04/2013. Concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), 2 réunions POA se sont tenues en 2013, les 8 avril et 26 septembre. Enfin, aucun arrêté préfectoral n'a été signé en 2013.

3.3/ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

Les modifications documentaires ont concerné 6 procédures, 13 instructions et 26 formulaires, répartis comme l'indique le tableau ci-après :

	Activités					
	Bouteilles	Exploitation	Incendie	Maintenance	Système	Travaux
Procédures	4	1			1	
Instructions	8	1		1	2	1
Formulaires	14	4	1	4	1	2

Concernant le contrôle des équipements, les différentes installations et équipements du site font l'objet d'une maintenance préventive au travers de contrôles périodiques, qui permet de s'assurer de leur bon fonctionnement.

L'ensemble de ces contrôles est centralisé et suivi dans un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). En 2013, 415 contrôles ont été réalisés sur le site, aucune défaillance n'a été constatée. Pour information, sur l'ensemble des sites, le taux de réponses satisfaisantes est supérieur à 99,5 %.

Des contrôles de terrain sont réalisés par l'encadrement du site tout au long de l'année sur le travail effectué par les chauffeurs et les différents intervenants extérieurs afin de s'assurer du respect permanent des procédures : habilitation aux tâches, entretiens individuels, Dialogues Comportementaux de Sécurité,...

En outre, 8 Inspections Générales Planifiées (IGP) ont été réalisées par l'encadrement du site et ont donné lieu à l'identification d'une déviation de niveau « faible ». Cette déviation a fait l'objet d'actions correctives.

3.4/ Gestion des modifications

Le montant global des investissements « sécurité » s'élève à 11 800 € :

Travaux	Attendus	Montant
Amélioration de l'éclairage du site	Amélioration des conditions de sécurité du site et de la détection intrusion	6,9 k€
Amélioration pomperie incendie	Amélioration de la protection incendie	4,9 k€

3.5/ Gestion des situations d'urgence

Le Plan d'Opération Interne (POI) a été mis à jour en 2013.

Des exercices de sécurité sont réalisés mensuellement selon des thèmes bien définis dans le but de se familiariser avec les différents scénarii du POI, les plans d'urgence ou autres d'une part, et de mesurer pleinement sa mission, son rôle et ses responsabilités d'autre part.

Le site a réalisé 12 exercices sécurité ayant pour thèmes :

L'exercice POI annuel réalisé sur le site avec la coopération des Services Départementaux d'Incendie et de Secours s'est déroulé le 21 octobre. Cet exercice a permis de mettre en œuvre les moyens internes au dépôt et de les coordonner avec les moyens externes des pompiers.

3.6/ Gestion du retour d'expérience

Le bilan des déclarations en 2013 a recensé 99 événements sur l'ensemble des sites de Totalgaz, soit 26,6 % de moins qu'en 2012. Aucun n'a fait l'objet d'enquête approfondie. 7 anomalies ont été déclarées sur le site de Gimouille. Pour rappel, 2 anomalies simultanées peuvent conduire à un accident.

2013	Anomalies	Presqu'accidents	Accidents	TOTAL
Périmètre Totalgaz	85	10	4	99
Périmètre site	7			7

Afin de mieux appréhender la nature des événements survenus en 2013 et rapportés dans le tableau ci-dessous, il convient de préciser que celle-ci est déterminée au regard des conséquences réelles ou potentielles en découlant et des définitions explicitées (dans la procédure relative à la gestion du Retour d'Expérience) telles que figurant ci-dessous :

- *Accident* : événement non désiré entraînant des blessures, des dommages matériels, des pertes de production ou des impacts sur l'environnement ou une atteinte à l'image de TOTAL,
- *Presqu'accident* : événement non souhaité, qui dans des circonstances légèrement différentes aurait pu entraîner des blessures, des dommages matériels, des pertes de production ou des impacts sur l'environnement ou une atteinte à l'image de TOTAL,
- *Anomalie* : écart par rapport à ce qui était prévu (processus, procédures, plan de contrôle, spécifications, norme tolérance,...) ou attendu (standard implicite, non spécifié) ; une anomalie est parfois appelée non-conformité, écart, erreur, dysfonctionnement.

La gravité est définie selon la grille suivante issue de la procédure IGE-13-012 « Schéma d'Alerte » qui comporte 5 niveaux :

Niveaux N	Corporel	Environnement	Médiatique	Matériel Exploitation	Sûreté
1 Mineur	<ul style="list-style-type: none"> • Actes et situations dangereuses • Premiers soins 	Dépassement limité et temporaire d'une norme de rejet, sans déclaration aux autorités	Pas de réaction	Pertes < 5 K€	<ul style="list-style-type: none"> • Défaillance système de vidéosurveillance • Agression verbale • Vol de bien < 0,1 K€
2 Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Accident déclaré sans arrêt • Traitement médical, poste aménagé 	Dépassement d'une norme de rejet exigeant déclaration aux autorités mais sans conséquence environnementale	Médias régionaux / rumeur locale	5 K€ < Pertes < 20 K€	0,1 K€ < Vol de bien < 1 K€
3 Sérieux	-3A- Accident déclaré avec arrêt sans hospitalisation(*)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en demeure • Fuite de gaz sur l'installation (hors soupape d'expansion thermique) • Déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI) 	Médias régionaux / rumeur nationale	-3A- 20 K€ < Pertes < 200 K€	-3A- <ul style="list-style-type: none"> • Intrusion sur site industriel • 1 K€ < Vol de bien < 20 K€
	-3B- Accident déclaré avec arrêt avec hospitalisation(*)	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution modérée, limitée au site ou mise en cause d'un produit 		-3B- 200 K€ < Pertes < 2 000 K€	-3B- <ul style="list-style-type: none"> • Agression physique • 20 K€ < Vol de bien
4 Majeur	Invalidité permanente, un décès	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution significative externe au site • Déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) -> confinement / évacuation de personnes 	Médias nationaux	2 000 K€ < Pertes < 10 000 K€	Sabotage (dépôt explosif visant à endommager une activité précise)
5 Catastrophique	Plusieurs décès	Pollution majeure avec des conséquences environnementales durables externes au site	Médias internationaux	10 000 K€ < Pertes	Acte terroriste (attentats et actions massives ciblées pour détruire et blesser sans discernement)

Totalgaz a mis en place une échelle plus détaillée. Ainsi, la définition des niveaux de gravité de chaque événement se fait à partir de la matrice de gravité Totalgaz sur une échelle de 0 à 8.

Les déclarations du site de Gimouille sont présentées ci-dessous :

Date du cas	Description	Type d'événement	Niveau Gravité réelle - le plus grave	Niveau gravité potentielle - le plus grave	Description de l'action
2013 02 19	panne radar s1 le 18 mars 2013 à 14h36, la sirène poi retentit et la dci se met en marche. Le synoptique d'exploitation indique une alarme "niveau haut sphère" . Nous consultons immédiatement le niveau du matin qui est, après 2 chargements et un déchargement, de 6730 mm. L'alarme est donc fausse et nous en cherchons la cause qui, après divers contacts avec l'automaticien, nous oriente vers une défaillance du radar. En effet, une partie de ce radar (un cône en téflon) est humide. Après nettoyage, les valeurs reviennent à la normale et les alarmes disparaissent	Anomalie	-- Non renseigné --	2-moderate	1-demande d'expertise enquête au fournisseur de l'équipement 2-Nettoyage tête du radar
2013 03 07	rupture du câble du jaugeur de la réserve verticale aérienne de 7000 m3 d'eau Lors d'un passage à proximité de la réserve verticale aérienne de 7000m3, j'ai remarqué que le câble métallique de liaison entre le flotteur interne de la réserve et le contre poids externe, était cassé.	Anomalie	-- Non renseigné --	1-minor	1-Lors de l'ouverture de la réserve pour nettoyage, faire remplacer l'ensemble câble/flotteur et contre poids. Etudier la possibilité de remplacer le système actuel par un dispositif dit "sans entretien" 2-Pose d'un tuyau souple et transparent branché sur le pliage inférieur et qui remonte jusqu'en haut de la réserve. Le niveau pourra ainsi apparaître et sera visible depuis le bas.
2013 04 29	panne report des pti vers Fenouillet Lors de l'exercice mensuel d'avril, nous avons remarqué que le système de report des alarmes "homme mort" des PTI ne se faisait pas vers Fenouillet	Anomalie	-- Non renseigné --	1-minor	faire vérifier le système
2013 05 15	déstabilisation du massif recevant le mât de la sirène PPI Lors du basculement du mât de notre sirène PPI pour y monter le filet anti-oiseaux, nous avons observé la déstabilisation de son massif.	Anomalie	-- Non renseigné --	3-serious	1-appel à Effage TP pour redimensionnement du massif 2-Stabilisation par haubanage du mât

Date du cas	Description	Type d'événement	Niveau Gravité réelle - le plus grave	Niveau gravité potentielle - le plus grave	Description de l'action
2013 10 03	Non fonctionnement d'une barrière IR le matin du 2/10, nous avons remarqué que la protection périmétrique n'a pas été activé automatiquement. L'écran de contrôle indique un défaut de barrières. Eryma étant sur place pour remplacer une caméra, le technicien vérifie les différentes barrières et constate qu'une alimentation est HS	Anomalie	-- Non renseigné --	1-minor	remplacement alimentation
2013 10 08	panne compresseur exploitation Lors de la mise en route du site, le compresseur d'air nécessaire à l'exploitation, a refusé de démarrer	Anomalie	-- Non renseigné --	1-minor	1- Ecriture d'un MO pour dépose/pose compresseur 2-mise en place immédiate d'un compresseur de dépannage 3-remplacement du compresseur
2013 12 31	non fonctionnement de la vm1012 (sortie liquide S1) lors de la fin du chargement d'un PP, la vanne VM1012 s'est mise en défaut	Anomalie	-- Non renseigné --	1-minor	dépose du fdc, nettoyage et dégrillage de l'axe de commande

Un événement survenu le 19 février 2013 a été classé comme modéré.

Un retour d'expérience interne à Totalgaz a suivi un incident :

Il s'agit d'une brûlure lors d'un chargement. Un chauffeur, lors de la déconnexion du système de connection sécurisé, a heurté le bouton de commande du clapet de fond gaz qui s'est ouvert.

La vanne manuelle ¼ de tour était en position ouverte et l'obturateur de sécurité n'était pas revissé ce qui a permis le passage du produit.

Le chauffeur se trouvant en face de la manchette s'est retrouvé aspergé de produit sur le flanc droit et l'épaule droite.

En cause, la non réalisation des étapes 14 et 16 de la procédure de chargement (voir liste ci-contre). La conséquence a été une légère brûlure du flanc et de l'épaule droite (rougeur constatée). Suite à cela, le personnel concerné a été resensibilisé au respect de la procédure en vigueur.

10. Vérifie le niveau de remplissage de la citerne sur la jauge du camion.
11. Ferme le clapet de fond de la citerne et s'assure de sa bonne fermeture.
12. Ferme la vanne ¼ de tour du bras.
13. Purge le bras de chargement et s'assure de l'étanchéité du clapet de fond.
14. Ferme la vanne manuelle ¼ de tour de la citerne du camion.
15. Débranche et visse le bras sur son support.
16. Révisse l'obturateur de sécurité.
17. Débranche la sonde optique LARCO et le CISC si le poste en est équipé.
18. Débranche la prise de terre.
19. Imprime le bon de chargement.

3.7/ Contrôle du système de gestion de la sécurité, audits et revue de direction

Une inspection de la DREAL s'est déroulée le 26 juillet 2013. (voir point 4).

Un audit externe du Système de Management de la Sécurité (SMS) a été réalisé par André Robert, auditeur de l'organisme DNV (bureau Véritas), du 21 au 29 octobre. Cet audit est réalisé sur l'ensemble du périmètre Centres et Dépôts (l'ensemble des sites de Totalgaz). Le certificat est ainsi valable pour l'ensemble des sites, la vérification terrain se faisant par échantillonnage.

Les entités auditées ont été le Siège ainsi que les sites de Fenouillet et de Saint Hervé.

Les résultats des Conditions Générales de Sécurité (CGS) sont de 95,5% pour Fenouillet et de 100% pour Saint Hervé soit un résultat global de 83,3%, pourcentage équivalant à un niveau de 3 (sur 4), niveau visé par Totalgaz.

Les points forts mentionnés par l'auditeur sont l'engagement de la direction, la réalisation des activités opérationnelles – Inspections générales Planifiées, « contacts comportementaux », déclaration des événements, accueil et formation au poste.

Les axes d'amélioration mentionnés par l'auditeur sont le déploiement du nouveau processus d'analyse des tâches et le respect des exigences internes sur la gestion des modifications et les achats.

Un audit interne – auditeurs de la direction HSEQDD (P. Diebolt et D. Bude) – a porté sur la sécurité, vérifiant la conformité des installations par rapport aux standards GPL du groupe Total. Il a été réalisé sur le site de Gimouille les 09 et 10/07/2013. Le résultat est en conformité à 98%, pourcentage en amélioration constante depuis 2006.

3.8/ Bilan du programme d'amélioration de la sécurité 2013

Politique et engagement de la Direction	
Poursuivre l'assimilation des règles d'or de TOTAL à l'occasion des réunions organisées par les Chefs de site et l'encadrement du siège	FAIT
Déploiement de la Politique de Prévention des accidents Majeurs	FAIT
Administration du programme	
Progresser dans le rapprochement des Systèmes de Management de la Sécurité de STOGAZ et TOTALGAZ notamment pour la mise en place d'outils compatibles en GMAO et pour le Plan d'action	FAIT : Plan d'action EN COURS : GMAO
Poursuite de l'intégration des procédures au nouveau format sous Qualigest	EN COURS
Refonte du challenge sécurité pour valoriser davantage les éléments qui restent à améliorer tout en maintenant l'intérêt des points déjà assimilés	FAIT
Identification des dangers et évaluation des risques	
Réaliser la mise à jour quinquennale des études de dangers des sites d'Arieux, Fenouillet et Golbey, en intégrant la démarche MMRI (Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées)	FAIT
Poursuivre les actions et les échanges avec les services de l'Etat, nécessaires à la conduite de la démarche PPRT	FAIT
Mettre à jour le recollement réglementaire des sites par rapport aux arrêtés préfectoraux et réglementations	FAIT

Intégrité des équipements

Initier la démarche de renouvellement des sources radioactives pour les sites de Fenouillet et d'Arleux	FAIT
Suivi des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) par un audit annuel externe réalisé par le Service Sécurité Qualité Opérationnelle	FAIT
Limitier le nombre de spécialistes susceptibles d'intervenir sur un automate constituant une chaîne de Mesure de Maîtrise des Risques Instrumentée (MMRI)	EN COURS
Renforcer les attendus en cas de défaillance d'une MMR par la rédaction d'un mode dégradé et la vérification de l'intégrité retrouvée lors du retour à la normale	FAIT
Finaliser le déclassement du site de Reissons en 50T	FAIT Arrêté préfectoral reçu en mars 2013

Maîtrise opérationnelle

Equiper le site d'Arleux en vidéosurveillance et barrières anti-intrusion, réaliser la requalification du réservoir propane R5 et remplacer le palettiseur	FAIT : Requalification R5 et palettiseur EN COURS : Vidéosurveillance
Finaliser les travaux de protection foudre à Arleux et Golbey	FAIT
Finaliser la protection sommitale de la sphère de Fenouillet	FAIT
Au Merlerault, équiper le clapet hydraulique d'une protection thermique et mécanique conforme à la demande DREAL	FAIT

Gestion des compétences

Former le personnel exposé aux risques liés aux rayons ionisants sur le site d'Arleux	FAIT
---	------

Achats de biens et services

Veiller au respect de la Procédure de Modification (PM) et s'appuyer sur les Achats pour les commandes > 30k€	FAIT
---	------

Protection de la santé

Poursuite du plan de réduction de l'exposition au bruit	FAIT sur Arleux
Mise en place des fiches de prévention des expositions	FAIT sur Arleux, Fenouillet, Frontenex, Golbey, Saint-Hervé
Poursuite des mesures semestrielles au 1,3-butadiène	FAIT

Étaient en cours de réalisation en 2013 le rapprochement des SMS Stogaz et Totalgaz et intégration dans la GMAO, l'intégration des procédures au nouveau format sous Qualigest, la limitation des spécialistes pour les interventions concernant les MMRI.

3.9/ Programme d'amélioration de la sécurité 2014

Organisation et formation

Participation de l'encadrement siège à la Journée Mondiale de la Sécurité (JMS)

Former et accompagner les nouveaux managers de C&D

Former les chefs de centres aux audits dans le cadre de l'assurance qualité bouteille

Former le personnel sur les risques technologiques et les études de danger

Recycler le personnel à la « Sécurité Chantiers »

Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

Poursuivre les actions et les échanges avec les services de l'Etat, nécessaires à la conduite de la démarche PPRT

Au Merlerault, réaliser l'étude de l'automate conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire

Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

Progresser dans le rapprochement des Systèmes de Management de la Sécurité de STOGAZ et TOTALGAZ notamment pour la mise en place d'outils compatibles :

- Déployer la nouvelle GMAO
- Refondre l'ATC (Analyse des tâches critiques) et la déployer sur les sites
- Simplifier la PM, pour que le processus soit complété systématiquement comme attendu

Intégrer la totalité des procédures dans le nouvel outil Ogma

Poursuivre les challenges sécurité C&D et centres emplisseurs en les faisant évoluer au même rythme que nos processus

MMRI, respect des échéances réglementaires pour l'adaptation des contrôles comme attendu par le législateur

Limiter le nombre de spécialistes susceptibles d'intervenir sur un automate constituant une chaîne de Mesure de Maîtrise des Risques Instrumentée (MMRI)

Standardiser les chaînes de sécurité sur les sites

Mettre à jour les mesures de COV dans les centres emplisseurs

Réaliser les mesures périodiques sur le butane et le 1,3-butadiène

Participer à l'amélioration ergonomique de postes de travail en centres emplisseurs dans la mesure du possible

Fiabiliser le système de vidéosurveillance et de détection intrusion

Améliorer la communication des supervisions des sites 100m³

Gestion des modifications

Finaliser les travaux liés à la vidéosurveillance et aux barrières anti-intrusion sur Arleux

Réaliser la reconfiguration du site de Frontenex

Poursuivre la demande d'augmentation d'activité de Golbey et le cas échéant, réaliser les travaux nécessaires

Gestion des situations d'urgence

Mettre à jour les POI en adaptant la consommation d'eau aux exigences réglementaires

Gestion du retour d'expérience

Poursuivre l'assimilation des règles d'or de TOTAL à l'occasion des réunions organisées par les Chefs de site et l'encadrement du siège

Contrôle du SGS, audits et revues de direction

Réaliser les audits internes et externes du Système de Management de la Sécurité, selon le planning établi par HSEQDD

Suivre les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) et vérifier les contrôles site réalisés par un audit annuel externe réalisé par le Service Sécurité Qualité Opérationnelle.

4/ Action de l'Inspection des Installations Classées depuis la dernière CSS

Ce point est présenté par Mme FASULO.

Une inspection s'est déroulée le 26 juillet 2013. Elle avait pour ordre du jour les suites de l'inspection du 19 septembre 2012, l'analyse des incidents et accidents, l'inspection du système de gestion de la sécurité (SGS) - notamment de la revue de direction et des audits internes - ainsi que l'identification et le suivi de certaines Mesures de Maîtrise des Risques (MMR). La visite du site avait pour objectif de tester de mise en sécurité du site.

4.1/ Suites de l'inspection du 19 septembre 2012

Concernant la mise à jour du POI, celle-ci devait être transmise à la DREAL avant le 30 août 2013, ce qui a bien été fait. Pour le risque foudre, l'ensemble des non conformités a été levé. Concernant la mise à jour de la fiche barrière associée au détecteur gaz, l'inspection avait constaté la nécessité de clarifier la périodicité et la tolérance associée relative au contrôle des détecteurs gaz, clarification qui a été effectuée. Enfin, la vérification concernant la modification du synoptique de la centrale d'alarme demandée, à savoir l'affichage de la localisation de l'arrêt d'urgence concerné, a été réalisée lors de la visite du site (voir point 4.5).

4.2/ Analyse des incidents et accidents

4 anomalies ont été recensées depuis l'inspection du 19 septembre 2012. Pour chacune d'entre elles, l'exploitant a identifié et analysé leurs causes et mis en œuvre des actions correctives, ce qui s'avère satisfaisant pour l'inspection, qui a également noté qu'un exercice de sûreté a été réalisé en juin 2013.

4.3/ Système de gestion de la sécurité (SGS)

Suite à l'examen de ce point et du suivant (Mesures de Maîtrise des Risques), la nécessité d'une mise à jour du système documentaire – documents qualité et techniques – a été mise en évidence. Une réunion spécifique entre l'inspection et l'exploitant a eu lieu le 4 octobre 2013 sur ce sujet, au cours de laquelle l'exploitant s'est engagé pour une mise à jour au 1^{er} trimestre 2014. La mise en œuvre sera à vérifier lors d'une prochaine inspection.

Concernant les audits internes d'évaluation du SGS, il avait été demandé de clarifier le référentiel, la périodicité et les personnes habilitées pour les audits réglementaires. Ces clarifications ont été apportées le 04/10/13; leur mise en œuvre sera vérifiée.

Pour la revue de direction, étant donné le point précédent, l'inspection n'est pas en mesure de conclure sur le respect des exigences associées à la revue de direction, ce point reste donc à vérifier.

4.4/ Identification et suivi de certaines Mesures de Maîtrise des Risques (MMR)

La liste d'identification rapide des matériels constituant tout ou partie d'une MMR présentée devra être mise à jour lors de l'intégration des MMR instrumentées (MMRi). Ce point sera vérifié lors de la prochaine inspection.

La mise en œuvre du suivi et de la maintenance décrits dans la fiche «Clapet hydraulique» a été vérifiée : celle-ci doit être mise à jour afin de tenir compte de l'évolution du site. Les modalités du contrôle et le contenu du rapport doivent y être décrits avec précision. Du fait du caractère générique à l'ensemble des sites de cet équipement, les services techniques nationaux pourraient cadrer et/ou appuyer cette action. Ce point sera vérifié.

4.5/ Test de mise en sécurité du site

Un test de sécurité a été réalisé par actionnement d'un arrêt d'urgence. L'inspection demande, afin d'améliorer l'information à disposition des opérateurs, d'allonger le temps de retentissement de la sirène POI, de fiabiliser la durée d'affichage de l'alarme sur la vidéo-surveillance et de modifier l'affichage de l'alarme afin de pouvoir identifier l'arrêt d'urgence concerné. L'exploitant a pris des engagements à ce propos. Un nouveau test permettra de vérifier la mise en œuvre de ces éléments.

L'inspection a également demandé qu'une clarification du fonctionnement entre le site et ses instances nationales soit opérée, afin que le maintien en toute circonstance d'une coordination optimale entre les différents échelons d'intervention de l'établissement soit garantie. Ce point a été soldé.

5/ Avancement du PPRT

La DREAL propose que ce point soit présenté lors de la réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) qui suit cette CSS.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt la séance.

Le Président,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-Michel VIDUS